



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
9 mai 2023**

**23-05-47**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 9 mai 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 9 mai 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand et madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 14 mars et du 11 avril 2023
5. CPTAQ – Demande d'autorisation – Lot 2 643 198
6. Transfert du contrat pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la municipalité
7. Entretien du réseau routier municipal - Relevé de soumissions et attribution du contrat pour le fauchage des accotements et des espaces vacants appartenant à la municipalité
8. Entretien du réseau routier municipal – Rapiéçage en béton bitumineux, scellant, correction par ajout de pierre à des accotements, lignage
9. Entretien du réseau routier municipal – Remplacement de trois ponceaux de traverses de chemin sur le chemin Sainte-Marie
10. Démarche MADA – Nomination de membres supplémentaires du conseil municipal sur le comité de pilotage
11. Planification stratégique – Résiliation du contrat avec l'ÉNAP
12. Dons et commandites
13. Correspondance
14. Questions de l'assistance
15. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

**23-05-48**

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document n° 2023-05-09/2023-04-30 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 152 993,71 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 57 168,54 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 30 282,34 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 053,99 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 248 811,40 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 14 MARS ET DU 11 AVRIL 2023

Il est proposé

**23-05-49**

**QUE** les procès-verbaux des séances ordinaires du 14 mars et du 11 avril 2023 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION – LOT 2 643 198

**ATTENDU QUE** ladite demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole puisqu'elle vise l'implantation d'une deuxième maison sur un terrain, dans un secteur agricole non-homogène;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour un tel projet;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

**23-05-50**

**D'APPUYER** la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 2 643 198 du Cadastre du Québec d'une superficie de 5 000 mètres carrés et pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie d'environ 4 500 mètres carrés pour l'implantation d'une résidence.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **TRANSFERT DU CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** l'entreprise K S Gazon sous contrat avec la municipalité pour la saison estivale 2023 est née de l'initiative de deux entrepreneurs;

**ATTENDU QUE** ces deux entrepreneurs ont pris la décision de se partager la clientèle de K S Gazon et former chacun une entreprise distincte pour la desservir;

**ATTENDU QU'**un tel transfert du contrat ne présente pas de risques pour la municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-05-51**

**D'ACCEPTER** le transfert de la responsabilité dudit contrat de K S Gazon à la nouvelle entreprise opérant sous le nom de S F Gazon.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - RELEVÉ DE SOUSSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DES ESPACES VACANTS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en proposant une soumission :

<b>Entreprises</b>	<b>Total sans les taxes</b>
D.P. Leduc enr.	8 880,00 \$
C.P. Dicaire	12 500,00 \$

**ATTENDU QUE** la soumission de l'entreprise D.P. Leduc enr. est conforme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-05-52**

**D'ACCORDER** le contrat pour le fauchage des accotements et des espaces vacants appartenant à la municipalité à l'entreprise D.P. Leduc enr. au montant de 8 800 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\*\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – RAPIÉÇAGE EN BÉTON BITUMINEUX, SCELLANT, CORRECTION PAR AJOUT DE PIERRE À DES ACCOTEMENTS, LIGNAGE**

Il est proposé

**23-05-53**

**D'AUTORISER** l'administration municipale à procéder aux appels d'offres nécessaires afin de réaliser les rapiéçages en béton bitumineux aux endroits prioritaires en 2023 et en considérant un budget de 100 000 \$;

**D'AUTORISER** pour une somme de 15 000 \$, l'ajout de scellant aux endroits jugés prioritaires sur les chaussées en béton bitumineux afin de les protéger adéquatement et augmenter ainsi leur durée de vie utile;

**D'AUTORISER** le lignage de rue nécessaire sur l'ensemble des routes de la municipalité dont les prévisions budgétaires sont le 20 000 \$, ainsi que sur la piste cyclable dont les prévisions budgétaires sont de 3 000 \$, mais selon les plus basses soumissions qu'obtiendra l'administration municipale à la suite d'appels d'offres;

**D'AUTORISER** l'administration municipale à procéder aux correctifs nécessaires aux endroits jugés opportuns concernant la pierre d'accotement sur les abords des chaussées de la municipalité.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – REMPLACEMENT DE TROIS PONCEAUX DE TRAVERSES DE CHEMIN SUR LE CHEMIN SAINTE-MARIE**

**ATTENDU QUE** la municipalité procèdera dans les prochaines semaines à la phase 2 de la réfection du chemin Sainte-Marie;

**ATTENDU QUE** l'ingénieur-conseil de la municipalité, monsieur Luc Brouillette, a procédé à une évaluation de tous les ponceaux de traverses de chemin sur le tronçon qui fera l'objet de cette phase 2;

**ATTENDU QUE** monsieur Brouillette a identifié trois ponceaux de traverses de chemin qui sont en fin de vie utile;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-05-54**

**D'AUTORISER** le remplacement des trois ponceaux identifiés par l'ingénieur-conseil Luc Brouillette en accordant des contrats de gré-à-gré, sur la base de taux horaires, aux deux entrepreneurs locaux spécialisés en excavation, soit l'entreprise Excavation G Lalonde inc. et l'entreprise Transport Yves Dupras inc. L'attribution à chacune de ces entreprises étant établie selon la disponibilité de chacune d'elles et de façon la plus équitable possible, l'administration municipale ayant par ailleurs la responsabilité de convenir avec leurs représentants la coordination des travaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### DÉMARCHE MADA – NOMINATION DE MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMITÉ DE PILOTAGE

Il est proposé

**23-05-55**

**DE NOMMER** mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle à s'ajouter à monsieur le conseiller municipal Sébastien Legros comme représentants des membres du conseil municipal à siéger sur le comité de pilotage dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### PLANIFICATION STRATÉGIQUE – RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC L'ÉNAP

Il est proposé

**23-05-56**

**DE RÉSILIER** le contrat avec l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) concernant la planification stratégique de la municipalité pour les prochaines années ;

**D'AUTORISER** le paiement de 743 \$ (5 % de 14 860 \$), taxes en sus, à titre de compensation pour le temps investi par l'ÉNAP dans le début de la réalisation dudit projet.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

**23-05-57**

**D'ACCORDER** les dons et commandites suivants :

- École primaire – Activité des finissants de 6<sup>e</sup> année, au montant de 200 \$;
- Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges – 10<sup>e</sup> Marche annuelle, au montant de 500 \$.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumet et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.



No de résolution  
ou annotation

23-05-58

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**À 20 h 31**

Il est proposé

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général